

ABONNEMENT.

Un an... 30 fr.
Six mois... 18
Trois mois... 10
Poste... 35 fr.
On s'abonne : A SAUMUR, chez tous les Libraires...

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 30 c.
Réclames... 50
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et refusées, sauf restitution dans ce dernier cas...

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, chez MM. HAVAS-LÉVY et Co, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

23 Octobre 1880.

Chronique générale.

Les ministres se sont réunis avant-hier matin en conseil de cabinet au ministère de l'instruction publique, sous la présidence de M. Jules Ferry. Le conseil, commencé à neuf heures, a duré jusqu'à onze heures, et les délibérations ont porté exclusivement sur la politique intérieure. Voici, du reste, en quels termes le débat se trouve résumé dans la Vérité :

On est revenu sur la question des élections municipales, et plus particulièrement des quatre sièges actuellement vacants au conseil municipal de Paris. Conformément à la décision prise dans le conseil des ministres de samedi dernier, il a été convenu qu'on pourvoirait au remplacement de ces quatre sièges.

M. Jules Ferry a entretenu ses collègues de la déclaration qu'il compte faire dès la rentrée des Chambres et dans laquelle il exposera le programme du cabinet.

Ainsi que nous l'avons déjà dit, cette déclaration portera sur les principaux points suivants :

- 1° Instruction primaire, gratuite, obligatoire et laïque ;
2° Réforme de la magistrature ;
3° Codification des lois sur la presse ;
4° Loi sur le service militaire ;
5° Droit de réunion et d'association ;
6° Tarif des douanes et traité de commerce.

Cette déclaration a été adoptée en principe et il a été décidé que les termes en seraient arrêtés dans une prochaine réunion et soumis ensuite à l'approbation du Président de la République.

M. Constans a soumis au conseil la liste des établissements congréganistes non

autorisés qui vont être frappés en exécution du second décret du 29 mars. Le ministre de l'intérieur a, en même temps, fait part aux ministres des renseignements qui lui sont parvenus sur l'expulsion des Carmes en province.

M. Cazot a soumis à la signature du Président de la République un nouveau mouvement judiciaire motivé par les dernières démissions parvenues à la chancellerie.

La discussion soulevée à propos de la question électorale a été beaucoup plus animée, paraît-il, que ne semble le dire le compte rendu qu'on vient de lire.

L'arrêté convoquant les électeurs municipaux des quatre quartiers vacants par la mort de MM. Delpech et Ulysse Parent et l'invalidation de MM. Trinquet et Humbert paraîtra prochainement.

On considère cette résolution comme un échec pour la politique du Palais-Bourbon.

Nous croyons savoir que M. de Bismark a fait prévenir le gouvernement français que le prince Hohenlohe, dont la santé paraît du reste sérieusement compromise, ne reprendrait pas le poste d'ambassadeur à Paris.

L'intention du grand chancelier est de confier cette haute situation à M. le comte de Solms, actuellement ambassadeur à Madrid.

M. de Solms n'est pas un inconnu pour nous. Au moment où éclata la guerre de 1870, il était premier secrétaire à Paris. Pendant toute la durée du siège, il résida à Versailles où il occupait un poste de confiance auprès de M. de Moltke.

Après la guerre, M. de Solms épousa M^{me} veuve Cordier, née Lafitte, et sœur de la marquise de Gallifet.

On sait que M^{me} Cordier, mariée en premières noces avec M. Erlanger, sujet prussien, a divorcé à la suite d'un procès qui a eu un grand retentissement.

M. et M^{me} de Solms sont très riches et se proposent de donner cet hiver de grandes fêtes à la colonie allemande de Paris.

C'est en raison des liens de parenté qui unissent le général marquis de Gallifet à la nouvelle ambassadrice d'Allemagne que M. Gambetta appuie de toute son influence la nomination de M. le comte de Solms, à laquelle l'honorable M. Grévy aurait fait, paraît-il, quelques timides objections, à cause du rôle joué par M. de Solms pendant la guerre franco-allemande.

M. le comte de Solms est arrivé avant-hier à Paris.

LETRE DU GÉNÉRAL DE CISSEY.

Voici la réponse du général de Cissey au ministre de la guerre :

Monsieur le ministre,
J'ai eu l'honneur, à la date du 15 octobre, de vous télégraphier ce qui suit :

Je reçois votre dépêche et vous en remercie. Dans l'intérêt de la discipline, je crois devoir demander à être relevé de mon commandement. Je vous écris ce soir.

Le lendemain, 16 octobre, vous m'avez répondu : « J'accueille votre demande, et je prends les dispositions nécessaires. »

Le surlendemain 17, vous m'avez notifié que, par décret en date du 16, j'étais mis en disponibilité et remplacé dans mon commandement par M. le général Zentz.

Ce n'est donc pas sans un profond étonnement que je lis à l'Officiel du 20 « que mon commandement m'a été retiré, non pas sur ma demande, comme je l'affirme dans mon ordre du jour aux troupes, mais par mesure disciplinaire. »

Mon ordre du jour était rigoureusement conforme à la réalité des faits. Vous m'engagez à m'adresser aux tribunaux ; — je saurai user de mes droits quand le moment sera venu.

Mais je persiste à croire, monsieur le ministre, que le gardien de l'honneur de l'armée devait à un vieux soldat victime d'odieuses accusations la lumière qu'il réclamait.

Général DE CISSEY.

Le général de Cissey, en rappelant son télégramme et sa demande de mise en disponibilité, quand le Journal officiel parle seulement de « mesure disciplinaire », prend donc le général Farre en flagrant délit de duplicité, pour ne pas dire de mensonge.

Ce fait seul suffit à faire juger la conduite du ministre de la guerre.

Le général de Cissey a demandé une enquête ; l'opinion la demande avec lui ; car il est impossible que les demi-révélation du procès Jung restent sans éclaircissements.

Si le ministre de la guerre avait le sentiment de son devoir, il aurait dû le premier jour, sans même attendre la demande du général de Cissey, convoquer un conseil d'enquête. S'il ne l'a pas fait, est-ce qu'il aurait intérêt à éviter la lumière, ou obéit-il aux rancunes politiques de son parti ? Dans les deux hypothèses, cette conduite laisse à désirer.

L'armée, d'ailleurs, proteste de son côté en faveur du général de Cissey, et lui prodigue des marques de sympathies.

M. Gambetta, dit-on, avait signé le second la proposition Laisant pour la réduction à trois ans du service militaire. M. Gambetta vient de faire effacer son nom. Cet incident est très-commenté.

On prétendait que la baronne de Kaulla s'était réfugiée momentanément en Espagne ; il paraît qu'elle est tout simplement à Paris. D'après un récit du Gaulois, elle aurait déclaré que son intention est de faire un procès à ce journal et probablement aussi au colonel Jung.

D'autre part, M. Rochefort déclare, dans l'Intransigeant, que la même baronne est venue le demander à la rédaction et qu'il a refusé de la recevoir.

On mande de Bordeaux que le duc Decazes a été frappé d'une violente attaque d'apoplexie en son château de la Grave.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE MESNIL-AU-BOIS

(Suite.)

XXIII

Dès le matin, je rencontrai Jacques dans le verger ; il me prit à part et me dit :

Vous avez paru me témoigner quelque amitié, monsieur ; je crois pouvoir vous demander un service.

Parlez, Jacques, m'écriai-je avec empressement, je suis tout à vous.

Merci, répondit-il. Mais allons un peu loin, et parlons bas. Voici ce dont il s'agit. Vous m'avez entendu donner à Bernardine la promesse de ne partir que le lendemain de son mariage. Mais bien décidément, non... voyez-vous... c'est impossible.

Pourquoi ?

Il hésita un moment, puis il reprit : Le paquebot qui va du Havre à Marseille part demain soir, et il faut absolument que je me mette en route aussitôt après la cérémonie terminée à l'église... absolument ! Mais je n'ose pas dire cela moi-même, et j'ai compté sur vous pour lui faire entendre raison...

Ah ! Jacques, vous allez lui faire bien du chagrin.

Ce sera la première fois, fit-il avec un amer sourire, et ce sera aussi la dernière. D'ailleurs, pourquoi s'affligerait-elle tant de mon départ ? Est-ce que, le jour où elle se marie, une fille ne quitte pas ordinairement son père ? J'étais comme qui dirait son père... et c'est moi qui m'en vais. Voilà toute la différence !

Mais, quelque effort qu'il fit pour dompter sa douleur, il fallut qu'il se détournât pour essuyer une larme.

Jacques ! m'écriai-je, tout attendri.

Mais il m'écarta du geste, et avec une laconique brusquerie :

Voulez-vous faire ce que je vous demande, conclut-il, oui ou non ?

Je parlerai à Bernardine, Jacques.

C'est bien... merci !

Il serra expressivement la main que je venais de lui tendre, et s'éloigna à grands pas.

Un instant je restai immobile, tant l'émotion de cette calme nature m'avait étonné, tant les pleurs de cet homme si fort m'avaient attendri. Puis, impatient d'éclaircir le doute qui venait de me venir à la pensée, j'eus un mouvement pour m'élançer à la poursuite de Jacques.

Mais, en ce moment, j'aperçus tout à coup le vicomte qui venait à moi.

Bien que la fatigue empreinte sur son visage révélât une longue et fiévreuse insomnie, il semblait s'être retrempé aux sources vives de la jeunesse et de l'amour ; il était alerte, joyeux et fier comme on doit l'être à vingt-cinq ans, lorsqu'un libre avenir s'ouvre devant vous, lorsqu'on aime et qu'on est aimé, lorsque tous les enchantements d'une splendide matinée de juillet vous font cortège !

Jamais, en effet, le Mesnil n'avait été plus charmant que ce matin-là. Sa pittoresque façade disparaissait littéralement sous les fleurs, dont quelques-unes, clochettes hardies, grimpaient en se balançant avec grâce jusqu'au faite de ses clochetons pointus. Le ciel était d'une incroyable pureté ; l'herbe était d'un beau vert brillant, qu'emperlait encore la rosée.

Eh bien, me cria de loin Roger, eh bien, est-ce que ce n'est pas ici le vrai luxe ? Est-ce que ce n'est pas ici la sagesse ? Est-ce que ce n'est pas ici le bonheur ?

Et, nouveau Tityre, revenant à ses moutons, il me défila tout d'un trait une bucolique normande.

Bravo ! bravo !... interrompis-je enfin. Et maintenant que te voici en riante humeur, conte-moi donc un peu ce qui s'est passé hier soir entre toi et la belle Anastasie...

A ce nom, le front de Roger se rembrunit tout à coup, et son enthousiasme s'éteignit ainsi qu'une

fusée tombant dans l'eau.

Ne me demande pas cela !... fit-il avec une volubilité nerveuse. Je ne m'en souviens plus ; je ne veux plus m'en souvenir !... Ne me parle jamais de ma cousine... ne m'en dis surtout jamais de mal. Ange ou démon, je dois du moins la respecter... Elle souffre, et elle m'aime... Oui... elle m'aime !... Tu es vraiment par trop injuste à son égard. Pauvre fille ! il y a surtout en elle une sensibilité... une poésie...

Insensé ! m'écriai-je, en lui montrant Bernardine, qui venait d'apparaître sur le seuil de la ferme... insensé et ingrat... la véritable poésie, la voilà !

A ce mot, à cet aspect, une nouvelle transformation s'opéra chez Roger. Le sourire lui revint, ses yeux brillèrent de nouveau ; de nouveau l'aurore du bonheur illumina son visage. Puis il fit le geste d'un homme qui chasse de son esprit une pensée importune, et écrasa entre ses lèvres quelques paroles inintelligibles. Enfin, me serrant la main :

Tu as raison, me dit-il ; merci !

Et il s'élança en courant vers sa fiancée.

Qu'a-t-il donc ? me demandai-je, tout étonné de ces brusques revirements. On dirait que quelque chose comme un remords l'enlève, et la main qu'il vient de mettre dans la mienne était brûlante.

La tante Rose, qui s'en revenait de Notre-Dame de Grâce, passa en ce moment devant moi et

Dans les ambassades et chancelleries d'Allemagne, on commente une brochure publiée par le contre-amiral Werner, dans laquelle l'auteur désigne l'Algérie comme une future possession de la Confédération germanique; mais, pour le moment, l'Allemagne devrait se contenter du Maroc.

UN BEAU CHIFFRE.

On ne sait vraiment où s'arrêtera l'audace des radicaux. Il faut qu'ils soient bien sûrs de leur force et que l'opportunisme soit singulièrement réduit aux abois, pour ne trouver rien à répondre aux accusations dirigées contre ses chefs. Voici notamment un passage du discours prononcé par le citoyen Emile Gauthier, à la réunion de la salle Graffard:

« M. Gambetta, l'homme aux VINGT-SEPT MILLIONS d'économie (Bravos), a reproché un jour aux révolutionnaires, à la tribune du Palais-Bourbon, d'agiter devant la foule le haillon de la guerre civile. Eh bien! à cette tribune de Belleville, qui a senti tant de fois de l'écho de ses mensonges, répondez-lui, à lui qui parle du haillon de la guerre civile, que le haillon d'oubli qu'il veut jeter sur ce passé sinistre est percé de trop de trous de balles pour dissimuler tous ces cadavres mutilés qui, par la bouche saignante et muette de leurs plaies béantes, n'ont pas cessé de demander vengeance, justice. (Applaudissements prolongés.) »

Vingt-sept millions d'économie, c'est un beau chiffre.

Le citoyen Gauthier n'a pas l'air de mettre en doute l'authenticité du chiffre. Attendons-nous à voir les radicaux réclamer l'application d'une loi existante de l'époque révolutionnaire, qui oblige tous les détenteurs du pouvoir à rendre compte chaque année de leur fortune privée.

L'EXPULSION DES CARMES

A RENNES.

Nous empruntons au *Journal de Rennes* le récit de l'attentat commis contre le Carmel de cette ville; le voici:

Mercredi, dès six heures du matin, une foule nombreuse s'était massée devant la porte des Carmes et dans les rues avoisinantes. La vue de quelques gendarmes à cheval qui stationnaient devant la porte a fait comprendre que l'exécution si longtemps retardée devait avoir lieu définitivement ce matin. Mais ils étaient trop peu nombreux. La foule, refoulée une première fois, s'est de nouveau massée devant le couvent. Elle comprenait déjà environ deux mille personnes, et ce nombre devait bientôt être au moins triplé.

A ce moment, un incident émouvant et bien caractéristique s'est produit.

Un prêtre a passé, portant le Saint-Sacrement à un malade. C'était M. l'abbé Petit,

vicaire à Notre-Dame. Aussitôt cette foule agitée et bruyante s'est tue, elle s'est agenouillée dans un silence profond, et à peine le Saint-Sacrement était-il passé, qu'un unanime cri de: *Vive Dieu!* a retenti, poussé par deux mille poitrines.

Où, *Vive Dieu!* car c'est la guerre à Dieu que l'on poursuit.

Vers sept heures moins un quart, un second piquet de gendarmes est arrivé, suivi par une compagnie d'infanterie.

On a fait alors reculer la foule.

Les soldats et les gendarmes avaient tous, sauf une exception, l'air embarrassé et honteux de la besogne qu'on leur faisait faire; ils y ont mis, nous devons le dire, des ménagements et du calme.

A sept heures un quart seulement, des cris lointains nous annonçaient l'approche de l'homme qui devait accomplir l'attentat et de sa suite.

A la stupéfaction générale, M. le préfet d'Ille-et-Vilaine lui-même, en uniforme, et portant sur sa poitrine la décoration de la Légion-d'Honneur! — n'est-ce pas profaner le signe de l'honneur que de l'associer à cette besogne? — accompagné de quatre ouvriers serruriers armés de crochets, de pinces et de barres de fer, se présentait à la porte extérieure du monastère.

Un capitaine de gendarmerie et une vingtaine de sergents de ville, tristes et humiliés de cette odieuse tâche, suivaient le premier magistrat du département.

A la sommation d'ouvrir au nom de la loi, le Frère portier, sur l'ordre du Prieur, opposa un refus.

A ce moment, de toutes les fenêtres, de toutes les portes, s'éleva une unanime clameur: « Les lâches! c'est infâme! Vive la liberté! »

A l'effort inutile des crocheteurs, on a fait succéder l'emploi d'un levier en fer. Bientôt la vieille porte se brisa, et M. le préfet d'Ille-et-Vilaine s'avance vers la porte intérieure qui donne accès dans le monastère.

Devant la porte intérieure. — A la droite de cette porte, derrière les fenêtres grillées, se tenait le R. P. Maurice, prieur, assisté de M. Dorange, son conseil, de M. Giffard, son avoué, et de plusieurs témoins.

M. le préfet a lu d'une voix qu'il s'efforçait d'affermir l'arrêté de dissolution de la congrégation des Carmes et l'arrêté relatif à la fermeture de la chapelle.

Le R. P. Maurice, prieur, a répondu par une protestation énergique contre la violation de son domicile, de ses droits de propriétaire, établis par acte authentique, et de la liberté des religieux, citoyens français, qui habitaient sous le même toit.

Sur le refus formel d'ouvrir, les crocheteurs ont continué leur odieuse besogne par l'ordre de M. le préfet. Ils ont attaqué cette solide porte qu'il a fallu enfoncer à coups de barres de fer. Tous les Pères et les Frères se sont, à ce moment, retirés chacun dans sa cellule avec les témoins qui, depuis dix jours, n'avaient pas quitté les vénérables religieux pour les assister à l'heure suprême de l'épreuve.

Alors a commencé sous ces cloîtres, dans

ces longs corridors silencieux, sur lesquels s'ouvrent les portes des pauvres cellules, une longue série de criminelles effractions et d'attentats à la liberté.

M. le préfet, suivi de ses quatre acolytes crocheteurs, se présentait à la porte de chaque cellule, sommant d'ouvrir au nom de la loi. — La loi! n'était-elle pas, mercredi matin, profanée comme l'honneur?

La rupture de toutes les portes des cellules a demandé une heure et demie environ.

Vers huit heures et demie, on a vu arriver à l'extrémité de la rue de Belair le premier Père expulsé. Alors les cris de: *Vivent les Carmes! Vive la liberté!* ont redoublé. Chaque Père sortait accompagné par deux messieurs et suivi par deux gendarmes. Aussitôt arrivé à l'endroit où la foule était massée, chaque Père était suivi d'une escorte qui l'accompagnait chapeau bas jusqu'au domicile où il se rendait, aux cris de: *Vivent les Carmes! Vive la liberté!*

En passant devant le Palais-de-Justice, les cris de: *Vive la Justice! A bas la violence!* se sont fait entendre.

Sept Pères et quatre Frères ont été successivement expulsés.

Trois jeunes novices sont sortis les derniers et ont été suivis par 8 à 900 personnes qui les acclamaient. Pour se rendre au domicile ami qui devait les recevoir, ils ont passé par la rue Louis-Philippe, la place du Palais, la rue de Bourbon et le vau Saint-Germain.

Les acclamations n'ont pas cessé un instant, et elles ont redoublé quand les Pères ont passé rue de Bourbon devant les bureaux de l'*Avenir*. Le journal de la préfecture a pu voir quelle réprobation et quels mépris excitaient, dans la population honnête de notre ville, les actes de violence criminelle de ses patrons.

Déjà, auparavant, un des Pères avait passé par la rue Bourbon et donné sa bénédiction à la foule agenouillée devant les bureaux de l'*Avenir*.

Après être tombée dans l'imbécillité, la République tourne à la violence; elle suit, comme un astre malfaisant, son cours prévu d'avance, et sans doute elle finira dans le sang, sous la réprobation de tous les honnêtes gens.

Ce que nous voulons constater bien haut à l'honneur de notre ville, c'est la manifestation admirable dont les Carmes expulsés ont été l'objet. C'était une marche triomphale! Un même cri sortait de toutes les bouches, les mêmes sentiments animaient tous les cœurs. Si les persécuteurs ont voulu savoir ce que le peuple de Rennes pense de leur ignoble exécution, ils le savent maintenant. Le mépris public les a marqués au front d'un signe indélébile.

Ce qui était non moins remarquable, c'était l'unanimité de la foule. Aucune manifestation contraire. Aucun cri opposant.

Ce n'est même pas la peine de noter la présence, au coin de la rue Louis-Philippe et de la rue des Violiers, d'une vingtaine de jeunes voyous. Ces gamins de quatorze à dix-huit ans, parmi lesquels on a cru reconnaître plusieurs habitués de la police cor-

rectionnelle, ont essayé en vain de crier et de chanter la *Marseillaise*. Quoique le chant national des républicains fût tout à fait de circonstance et en harmonie avec les scènes ignobles qui ont eu lieu ce matin, les cris unanimes de: *Vivent les Carmes!* et de: *A bas les trente sous!* ont fait promptement taire ces jeunes républicains.

Après avoir reconduit les Pères aux domiciles qui leur étaient assignés, la foule est revenue vers la préfecture, et elle s'est arrêtée aux abords de l'hôtel en poussant les cris de: « *Vive la liberté! A bas les crocheteurs!* »

Les quatre ouvriers qui avaient croché les portes ont passé, escortés par les vingt-cinq sergents de ville. Ils ont été couverts de huées et de sifflets, qui les ont accompagnés jusque dans les cabarets où ils se sont empressés d'aller boire les cinquante francs qu'on leur a donnés pour prix de leur tâche vile et déshonorante.

M. le préfet, à son tour, est rentré à son hôtel, après avoir fait lui-même la besogne que les commissaires de police de la ville n'ont pas jugé de leur dignité et de leur honneur d'accomplir. Il était escorté de plusieurs gendarmes et d'agents de ville qui étaient inutiles pour le protéger, mais qui ne l'ont pas empêché d'entendre les cris qui ont éclaté sur son passage: « *Le lâche! L'infâme! Le maudit! Le crocheteur!* »

Puis la foule s'est arrêtée devant la grille en criant: « *A bas le préfet! A bas les crocheteurs!* » Elle y est restée environ une heure et s'est dispersée tranquillement, après avoir exprimé par ces cris des sentiments qui étaient ceux de toute la population honnête de Rennes.

Le R. P. Maurice, prieur, propriétaire, est resté en possession de l'immeuble. On nous affirme que le R. P. Augustin, provincial, reste près de lui, avec le P. Daniel et le Frère Louis.

Visite de M. l'archevêque aux Pères expulsés. — M. l'archevêque de Rennes, immédiatement après l'expulsion des vénérables religieux, s'est transporté, revêtu de son rochet et de sa mozette, accompagné de son secrétaire, M. le chanoine Richard, dans les maisons qui avaient eu l'honneur d'offrir l'hospitalité aux Pères, pour porter ses consolations pastorales aux vénérables religieux.

Voici le sens des paroles que Sa Grandeur a adressées aux religieux en les saluant:

« Je me présente devant vous en rochet » et en mozette comme quand je vais chez le Pape. Je salue en vous des confesseurs de la foi. »

Mercredi soir, les RR. PP. Carmes avaient reçu de Sa Grandeur une lettre qui leur portait un suprême témoignage de l'affectueuse sollicitude de l'éminent prélat.

Démission des commissaires de police. — M. le commissaire central a remis jeudi matin, à cinq heures, sa démission entre les mains de M. le préfet.

Cette détermination honore M. le commissaire central et lui assure l'estime de tous les honnêtes gens, à quelque parti qu'ils appartiennent.

On nous assure que les deux commissaires de police ont suivi leur chef et ont remis également leur démission entre les mains du préfet.

Etranger.

ALLEMAGNE. — Les consuls d'Angleterre et de Grèce, dans l'île de Samos, viennent de télégraphier à leurs ambassadeurs pour demander un envoi de troupes; une grande effervescence règne en ce moment dans l'île, et les consuls craignent des troubles sérieux. Le sultan aurait fait appeler le prince de Samos à Constantinople, pour fournir des explications, ce prince étant en butte à la haine de quelques musulmans.

AUTRICHE. — La *Nouvelle Presse libre* de Vienne annonce qu'une grande agitation règne à Scutari, par suite de la mort subite de quatre chefs de la Ligue albanaise, Ciud-Mula et Bajuk-Burti de Gruda, et Ded-Djoni et Ismael Marco de Hotti.

On prétend qu'ils auraient été empoisonnés.

m'honora de sa révérence ordinaire; mais, contrairement à l'habitude, elle fit un petit temps d'arrêt, et parut tout d'abord vouloir me faire une confidence. Je le crus ainsi du moins, et sans doute je me trompai, car elle se contenta de m'apprendre que c'était l'avant-dernier jour de sa nevaine. Puis elle poursuivit son chemin.

La matinée s'écoula sans amener aucun incident remarquable. Mais Roger était vraiment d'une irritabilité, d'une mobilité d'esprit singulières. A chaque instant il changeait d'humeur, de visage, et, sans transition aucune, passait de l'enthousiasme à l'énerverment, de la tendresse à la colère. Il s'emporta contre Pétronille, qui venait de jeter une grosse bourde narquoise à travers un de ses accès de lyrisme, et Bernardine ayant voulu prendre, en souriant, la défense de la pauvre servante, contre Bernardine elle-même il eut un mouvement de brusquerie.

Elle pâlit aussitôt; elle porta la main à son cœur blessé, et, bien qu'avec une extrême douceur, elle fut bien obligée de lui dire à son tour:

— Mais qu'avez-vous donc, Roger? depuis deux jours, vous n'êtes plus le même.

Le vicomte alors eut un repentir d'enfant. Ainsi qu'au premier retour du pavillon des Hortensias, il se précipita aux pieds de Bernardine, et il eut des larmes dans les yeux.

Une gracieuse réconciliation s'ensuivit, et les

deux fiancés se reprirent à gazouiller ce charmant duo d'amour qui ne se chante qu'une fois dans la vie, la veille du mariage, et qui se résume dans deux seuls mots: C'est demain, c'est demain!

Après le repas de midi, cependant, Bernardine écarta de la main le vicomte et lui dit:

— Je m'en vais à l'église, Roger; j'y désire aller seule, et jusqu'à l'heure où la cloche de la cérémonie nous appellera pour y retourner ensemble, rester seule en retraite dans ma chambre. C'est une pieuse coutume du pays. A demain donc, Roger; vous voulez bien, n'est-ce pas?

Je m'attendais, sinon à un refus, du moins à quelque résistance de la part du vicomte. Bien loin de là, il consentit avec empressement, presque avec joie.

Bernardine partit.

Alors la préoccupation de Roger, son étrange enflèvement, parurent s'accroître encore. Sans même s'inquiéter si je le suivais ou non, il s'était mis à marcher à grands pas dans le verger; il murmurait de sourdes paroles entrecoupées de gestes et d'exclamations; on eût pu le prendre pour un maniaque, pour un possédé, pour un fou.

Puis, tout à coup, il vint à moi, et brusquement:

— Je vais à Trouville, me dit-il.

— Comment! me récriai-je. Encore...

— Eh! pourquoi pas?... interrompit-il avec

un sorte de fureur; mon oncle était absent hier soir... je n'ai pu toucher l'argent de Jacques... Il faut que j'y retourne, il le faut! et d'ailleurs je suis mon maître, ce me semble, je suis libre...

Et rapidement il s'éloigna.

Que s'était-il donc passé la veille au pavillon des Hortensias? qu'allait-il s'y passer encore?

Tout le restant du jour, je me posai ces deux questions, et j'en arrivai jusqu'à me dire:

— Il ne reviendra pas.

Mais non. Avant même la nuit, le vicomte était de retour.

(A suivre.)

CHARLES DESLYS.

Théâtre de Saumur.

Direction E. BOULANGER.

Mercredi 27 octobre 1880.

LA FILLE DU TAMBOUR-MAJOR

Opéra-comique en 3 actes et 4 tableaux, paroles de MM. Chivot et Duru, musique de Jacques OFFENBACH.

Bureaux, 7 h. 3/4; rideau, 8 h. 1/4.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

Chronique Locale et de l'Ouest.

La Compagnie d'Orléans a l'honneur d'informer le public que demain dimanche 24 octobre il sera fait un train spécial de voyageurs desservant toutes les stations entre Angers et Saumur.

Départ d'Angers, gare Saint-Laud, à 14 heures 40 minutes du soir. Arrivée à Saumur à minuit 32 minutes.

ANGERS.

Voici le programme des trois jours de fêtes en l'honneur de David :

Aujourd'hui samedi. — A 7 h. du soir, Concert au jardin du Mail. Illuminations. — A 8 h. 1/2, retraite aux flambeaux (sans tambours). — A 10 h., Bal de charité à la Meirie : 10 fr. par cavalier.

Demain dimanche. — A midi 1/2, Inauguration de la statue, place de Lorraine. — A 2 h. 1/2, au Cirque-Théâtre, Concert de l'Association artistique. — A 3 h., au Grand-Théâtre, Représentation gratuite. Concert au jardin du Mail. — A 5 h. 1/2, Banquet au nouveau Palais-de-Justice : 10 fr. par tête. — A 7 h., au Cirque-Théâtre, Représentation gratuite. Illumination du jardin du Mail. — A 8 h., Représentation au Grand-Théâtre. — A 9 h., Feu d'artifice sur le Champ-de-Mars.

Lundi 25 octobre. — A 2 h., au Cirque-Théâtre, Concert vocal et instrumental gratuit. — A 3 h., au jardin du Mail, Ascension d'un ballon monté par 4 aéronautes. — Le soir, au Grand-Théâtre, Grande représentation théâtrale de charité. Musique au jardin du Mail.

Grand-Théâtre. — Avant-hier soir, première représentation de la *Fille du Tambour-Major*. Il est juste de reconnaître que cette pièce, nouvelle à Angers, dit le *Patriote*, a obtenu un véritable succès de bon aloi. Elle est consciencieusement montée, jouée avec verve, avec ensemble. Nous adresserons plus spécialement des éloges à M^{lle} Lurie, M. Larose, Lambert, Grimoult, Géraizer et Chrélien.

Les applaudissements ont été fréquents, plusieurs morceaux ont été bissés, et la toile, à la fin du troisième acte, sur la demande du public qui acclamait, a dû être relevée.

Les spectateurs sont sortis véritablement satisfaits, et emportent de la pièce et de son interprétation l'impression la plus favorable.

Espérons que, avec la troupe refondue dans ses principaux artistes, les opéras ou opéras-comiques seront montés avec le même soin et remporteront le même succès mérité que la *Fille du Tambour-Major*.

TOURS.

Hier, est venue à l'audience de police correctionnelle de Tours l'affaire de M. l'abbé Labrosse, cité pour ouverture soi-disant illégale d'un établissement d'instruction secondaire.

C'est M. Gain, ancien procureur de la République à Bordeaux, aujourd'hui avocat à Angers, qui a plaidé pour M. l'abbé Labrosse.

M. Chevalier, procureur de la République, a pris la parole.

Longtemps avant l'ouverture de l'audience, toutes les places réservées au public étaient occupées. Autour du Palais-de-Justice, des groupes animés s'étaient formés. De nombreux agents de police stationnaient dans la salle des Pas-Perdus. Le poste militaire avait été renforcé.

M. l'abbé Labrosse a été acquitté complètement.

NANTES.

Le général de Cisse y a quitté Nantes mercredi matin. Malgré la pluie, malgré l'heure matinale, de nombreux officiers de toutes armes, de tous grades, étaient réunis sur le quai de la Gare. Tous les généraux présents, tous les officiers de l'état-major général du 14^e corps, avaient tenu à donner à leur ancien chef cette marque suprême de respectueuse sympathie.

Le général était très-pâle et profondément ému. Quand le train s'est ébranlé, tous les fronts se sont découverts, et, on peut le dire (nous assistions, nous aussi, à cette scène touchante, dit l'*Espérance du Peuple*), bien des yeux étaient humides.

Cette démarche honore l'armée. — Elle n'a pas à entrer dans nos tristes polémiques, et ne veut connaître, dans le général de Cisse y, que le réorganisateur de notre édifice militaire, que le héros d'Isly, de Constantine, d'Inkermann, que le vainqueur de Gravelotte.

On raconte le fait suivant qui serait arrivé dernièrement en Vendée :

Un homme riche venait de mourir laissant deux héritiers. Lorsque ces héritiers, qui n'habitaient pas avec lui, vinrent régler leurs affaires, ils se trouvèrent naturellement en rapport avec le principal domestique de la maison. Celui-ci, avant d'entrer en affaire avec eux, leur dit qu'il avait une révélation à leur faire. Ils l'écoutèrent et ils leur déclara que, aidé par lui, son maître avait déposé dans une cachette, que lui seul connaissait, une somme considérable d'argent, dont il détermina le chiffre : 50,000 fr., disent les uns ; 80,000, disent les autres. Il pria les héritiers de le suivre et les conduisit dans un salon. Il enleva un carreau de la place et tira de la cachette la somme intacte et quelques objets précieux. Il remit le tout aux héritiers. Ceux-ci, se montrant généreux autant qu'il s'était montré honnête, firent trois lots de la somme et partagèrent avec lui.

Ce fait nous a été raconté par plusieurs personnes. Nous avons donc des raisons sérieuses de le croire vrai. Il honore trop l'humanité pour que nous le passions sous silence. (Conservateur.)

CONSEILS ET RECETTES.

Moyen pour ôter le goût aigre aux barriques. — On emplit la barrique au quart environ ; on fait rougir des cailloux que l'on jette dedans et qu'on remue fortement ; on répète cette opération suivant le besoin.

Moyen pour ôter aux tonneaux le goût de mois. — La vapeur du chlore ou les solutions du chlorure de chaux, de soude ou de potasse, ont la propriété de les désinfecter entièrement, ainsi que la chaux vive. A cet effet, on peut prendre 1 kilogramme de chaux dans 25 litres d'eau, que l'on bat bien dans la barrique ; il faut avoir soin de rincer et de mécher avant de mettre le vin. (Journal des Expéditeurs.)

Faits divers.

Empoisonnement par les champignons. — La famille Blanqui, composée de trois personnes, le père, la mère et la fille, demeurant impasse Ducasse, cité Quintin, avait été ramasser un plat de champignons dans une propriété voisine de leur habitation.

Lundi soir, ces malheureux se sont mis à table. Les champignons étaient vénéneux. Dans la nuit, tous les trois ont ressenti des douleurs d'entrailles terribles. Le docteur Moreau, appelé en toute hâte, a prodigué les soins habituels que réclame l'empoisonnement ; mais dès le premier moment il a perdu tout espoir.

La femme est morte, en effet, mardi matin, et on ne pouvait encore se prononcer sur l'état de la fille et du père, qui souffraient toujours horriblement.

D'un autre côté, on mande de Chapelade au *Messager de l'Allier* :

« Deux cultivateurs du village de Lavalas, les sieurs Beauplat père et fils, ont été victimes d'un empoisonnement par les champignons. Le père, soigné aussitôt qu'il a éprouvé des coliques, est maintenant hors de danger. Quant au fils, qui était parti pour la chasse après avoir mangé ces champignons vénéneux, il passa la nuit dehors, en proie à des souffrances atroces. Lorsqu'on l'a relevé le lendemain et conduit chez lui, il se tordait de douleur. Son état est très-grave et l'on désespère de le sauver. »

ACADÉMIE DES SCIENCES.

Nous avons annoncé que l'Académie des Sciences avait décerné le prix Volta, de 50,000 fr., à M. Bell, inventeur du téléphone.

Lundi, la séance de l'Académie a été consacrée à l'explication du photophone imaginé par Graham Bell.

M. Bell est Irlandais ; après avoir inventé

le téléphone, il a imaginé le photophone qui transmet les sons et la parole humaine par le rayon de lumière.

Cette découverte est fondée sur une propriété spéciale du selenium, connue depuis 60 ans.

En somme, c'est un téléphone avec ses deux plaques vibrantes, celle du départ et celle de l'arrivée. Seulement, au départ, les vibrations de la plaque, sous l'influence de la voix, se transforment en ondes lumineuses, et ces ondes lumineuses se transforment à l'arrivée, par l'intermédiaire du selenium, en vibrations sonores identiques à celles du départ.

C'est donc, en définitive, le rayon lumineux qui remplace le fil téléphonique.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 22 octobre.

La journée est bonne à tous égards. Les impressions sont satisfaisantes. Les consolidés anglais sont venus avec 1/8 de hausse. A Londres, la Banque d'Angleterre a repris 8,475,000 fr. de métal-or pendant la semaine. Les marchés allemands sont fermes, et au milieu de ces circonstances, on est heureux de voir la hausse se modérer sur nos rentes et sur les fonds étrangers.

Notre 5 0/0 est à 120.65 ; l'Italien fait 87.55. Le Florin d'Autriche est à 74.35.

Nos bonnes valeurs de crédit sont, au contraire, en mouvement ascensionnel. Il faut noter le cours de 970 sur le Crédit lyonnais, de 1,165 sur la Banque de Paris et de 1,365 à 1,370 sur le Crédit foncier.

Mais ce sont des valeurs dont nous sommes plusieurs fois occupé qui attirent la principale faveur des capitaux. La Banque d'escompte s'élève sans résistance à 841.25. La Banque hypothécaire dont nous avions fait prévoir la hausse est à 640. La fermeté des cours depuis plusieurs semaines annonçait ce déplacement bien justifié par l'importance que prennent les opérations de prêts hypothécaires.

La Banque de Dépôts et d'Amortissement continue à être demandée à 560. C'est à la Société de Dépôts et de Comptes courants, ou au Crédit industriel qu'il faut comparer ses titres. La marge dans le sens de la hausse est donc considérable.

Nous signalons à nos lecteurs les prix si avantageux qui se pratiquent sur la Société générale française de Crédit. Il y a une très-importante plus-value à attendre. On sait, en effet, que les bénéfices réalisés par cet établissement depuis le commencement de l'exercice sont très-considérables et classent la Société au premier rang de nos institutions financières.

Il y a d'excellents achats sur les Bons privilégiés de l'Assurance financière. On est loin du cours normal. Les capitaux ont donc tout intérêt à acheter en ce moment. L'attention continue à se porter sur les actions de la Foncière-Transport. Les résultats vraiment exceptionnels acquis par cette Compagnie dès la première année de son fonctionnement font de ses titres un placement digne d'être activement recherché par les capitaux.

BOURSE DE PARIS

DU 22 OCTOBRE 1880.

Rente 3 0/0	85 65
Rente 3 0/0 amortissable	87 50
Rente 4 1/2	114 75
Rente 5 0/0	120 55

AU PRINTEMPS

NOUVEAUTÉS

SAUMUR

(Ancienne Maison BIZERAY.)

RENSEIGNEMENTS

Sur notre prochaine mise en vente

Les Riches Etoffes de Soie — Velours cisèle — Satin merveilleux — Brocart — Peluches — Damas — Loutres — et les Draps anglais ont été largement employés à la Fabrication sans rivale de nos Confections et Costumes.

Nos Vêtements Riches, de l'avis de toutes les Dames, constituent un Genre à part, à cause de leur incontestable supériorité de goût et d'exécution.

Nous ne pensons pas que l'on puisse rencontrer ailleurs même à peu près d'une aussi belle collection de modèles nouveaux.

A ce groupe de Vêtements et Robes Riches, nous joignons depuis deux ans des GENRES MOINS COUTEURS. — Cette Saison, nous l'avons fait dans des proportions inusitées. Les Dames sont donc certaines de trouver des assortiments remarquables, leur donnant toute satisfaction — qu'il s'agisse d'un Vêtement Très-Riche ou à Bas Prix.

Nous avons décidé de joindre à nos diverses créations récentes, dont la dernière surtout, — LE CORSET, — a eu un si prompt succès,

UN COMPTOIR SPÉCIAL DE VÊTEMENTS ET COSTUMES D'ENFANTS (Fillettes et Garçonnetts).

Et nous appliquerons strictement à ce nouveau rayon les principes qui font la prospérité toujours croissante de tous nos objets confectionnés.

Les Dames sont vivement engagées à nous visiter à partir du

LUNDI 25 OCTOBRE

Jour définitivement fixé pour l'ouverture de notre saison d'AUTOMNE-HIVER.

La RENTE MUTUELLE

SOCIÉTÉ ANONYME

Capital réalisé : 11,500,000 Francs
Constituée suivant acte déposé chez M^e POTIER DE LA BERTHELIERE, notaire à Paris.

SIÈGE SOCIAL : 67, rue St-Lazare, Paris.

ÉMISSION

De 100,000 Obligations

A REMBOURSEMENT PROGRESSIF

Produisant CINQ FRANCS d'intérêt annuel net d'impôt
Payables trimestriellement les 1^{er} Janvier, 1^{er} Avril, 1^{er} Juillet, 1^{er} Octobre.

Jouissance 1^{er} Octobre 1880.

Garantie du capital.

Sur le produit de l'émission, il sera prélevé une somme suffisante que la Société convertira en titre de rentes françaises déposés à la Banque de France.

Ces rentes françaises, ainsi que leurs intérêts accumulés, assurent l'amortissement des obligations par voie de remboursement progressif. C'est ainsi que les obligations émises à 100 fr. se trouveront successivement remboursées à 110, 120, 130, 140, 150, 160, 170, 180, 190 et 200 fr., dans une période de un à soixante ans.

Ajoutons que les obligataires eux-mêmes auront la surveillance de leurs intérêts par le Comité qu'ils nommeront pour contrôler l'emploi des fonds destinés à reconstituer le capital et à assurer le service de l'amortissement et du remboursement progressif.

Garantie des intérêts.

Dès aujourd'hui, les affaires toutes françaises, définitivement traitées par la Société, assurent le service régulier des intérêts des obligations émises.

En effet, la Rente Mutuelle peut justifier actuellement d'un revenu de Sept cent cinquante mille francs par an, calculés sur les bénéfices réalisés pendant ces trois dernières années et représentant une fois et demie l'intérêt des cent mille obligations faisant l'objet de l'émission.

REMBOURSEMENT PROGRESSIF

Conformément au Tableau d'amortissement annexé aux Statuts.

PRIX D'ÉMISSION : 100 FR.

PAYABLES : { 25 fr. en souscrivant.
35 fr. à la répartition.
40 fr. un mois après.

LES TITRES SERONT AU PORTEUR

LA SOUSCRIPTION SERA OUVERTE

Du 20 au 30 Octobre 1880.

PARIS. — A la Rente Mutuelle, 67, rue Saint-Lazare ; EN PROVINCE. — Chez les Banquiers et Agents correspondants.

La Cote de la Bourse sera demandée.

Nota. — Sont acceptés en paiement, tous titres au cours du jour. Tous coupons échus.

JOURNAL DU MAGNÉTISME

Fondé par le baron du POTET (22^e année). — Directeur : H. DURVILLE. — Abonn. : 6 fr. par an ; le N^o, 25 cent. — **Traitement des Maladies par le Magnétisme et le Somnambulisme.** — M^{me} BERTHE, somnambule, célèbre par sa lucidité, consult. par correspondance. S'adresser au bureau du journal, 66, rue des Lombards, Paris.



PLUS DE TÊTES CHAUVES !

HAUTES RÉCOMPENSES AUX EXPOSITIONS. — Guérison des maladies du cuir chevelu. — Arrêt immédiat de la chute des cheveux et Repousse certaine à tout âge (à forfait). — **AVIS AUX DAMES :** Traitement spécial pour la croissance et la conservation de leur chevelure, même à la suite de couches. — On envoie gratis renseignements et preuves. On jugera. MALLERON, Chimiste, 85, rue de Rivoli (pr. le Louvre) PARIS.

P. GODET, propriétaire-gérant.

GOUBY-MAURICE

Rue Haute-Saint-Pierre, 39, près les Grands Magasins de la Ville de Paris

SAUMUR

Préviens sa nombreuse Clientèle qu'il vient de recevoir un Choix immense de Calorifères, Cuisinières, Poêles et Cheminées, depuis les plus bas prix jusqu'aux modèles les plus riches.

POÈLE MOBILE

Système américain, pouvant se rouler tout allumé d'un appartement dans un autre.

BRASEROS

APPAREILS SANS TUYAUX.

PHARE AMÉRICAIN

Laissant voir le feu tout autour, et chauffant par le rayonnement direct.

POÈLE ROULANT

SYSTÈME IRLANDAIS.

Etude de M^e HERBAULT, notaire à Saint-Léger (Vienne).

A VENDRE

A L'AMIABLE,

DEUX MOULINS A VENT

Nommés les MOULINS-ROUGES, Situés commune de Méron, près la station de la Motte-Bourbon, Appartenant à M. le prince de la Tour d'Auvergne. S'adresser, pour traiter, à M. BAULT DE LARINE, à Douvy, commune d'Épieds, ou audit M^e HERBAULT.

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

Par adjudication volontaire,

A Saumur, en l'étude et par M^e MÉHOUS, notaire, Le dimanche 7 novembre 1880, à midi.

UNE MAISON

Située à Saumur, rue des Capucins, n^o 38, Actuellement occupée par M. Jamain, épiciers. S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, à M. TESSIER-GIARD, propriétaire à Saumur, rue du Préche, ou à M^e MÉHOUS, notaire. (661)

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A AFFERMER

PAR ADJUDICATION,

Le dimanche 7 novembre 1880, à midi.

Par le ministère de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur. En la salle de la Mairie de la commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent.

LA FERME DU POITRINEAU

Sise commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent, Contenant 7 hectares 42 ares 16 centiares. S'adresser, pour tous renseignements, soit à M. POIRON, maire de Saint-Florent, ou à M^e MÉHOUS, notaire à Saumur. (502)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

En totalité ou en plusieurs lots,

LA PROPRIÉTÉ DES ROCHES

Commune de Saint-Lambert-des-Levées, près le bourg, Consistant en :

MAISON DE MAÎTRE, neuve, joignant la levée ; MAISON DE FERMIER et bâtiments d'exploitation, au bas de la levée ; Jardins, terres labourables et prés ; le tout en plusieurs grandes pièces distinctes, près les maisons. S'adresser audit notaire. (501)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

Ensemble ou séparément,

MAISON DE MAÎTRE AVEC GRAND JARDIN

Près la levée de Saint-Florent à Saumur, canton du Bois-Brard, près Moc-Baril. Près ladite maison, VIGNE, sur la levée, à l'angle d'un chemin du Bois-Brard. S'adresser audit notaire. (500)

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

MAISONS

Au Pont-Fouchard, commune de Bagneux, Avec cour et Jardin ; Occupées par MM. Boileau et Desrochers. S'adresser à M. BEAUVAIS-CARRÉ, à Saint-Florent, et à M^e LAUMONIER, notaire. (643)

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

UN PRÉ A DEUX HERBES

Canton de la Mareuillet, à Saumur, Joignant MM. Girard, de Saint-Vincent, Delavau et autres. Contenance de 82 ares 50 centiares. Une boire dépend du pré. S'adresser au notaire. (644)

Etude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

UNE BELLE MAISON

Située au Pont-Fouchard, près Saumur, Avec servitudes et beau jardin bien planté d'arbres fruitiers ; le tout d'une superficie d'environ 40 ares. S'adresser, pour traiter, à M. BOURNILLLET, propriétaire à Saumur, rue Beaurepaire, ou à M^e GAUTIER, notaire. (642)

Etude de M^e SENIL, notaire à Longué.

A VENDRE

A L'ADJUDICATION,

A Longué, en l'étude dudit M^e SENIL,

Le dimanche 31 octobre 1880, à une heure de l'après-midi,

121 PIEDS D'ARBRES

Chênes, ormeaux et saïsses, divisés en cinq lots, complantés sur les fermes du Grand et du Petit Bâtiment, situées à la Gilbardais, commune de Longué, et appartenant à M. d'Ambrières. S'adresser, pour visiter ces arbres, à M. VALLEE, fermier du Grand-Bâtiment. (637)

Etude de M^e ROGERON, notaire à Nueil.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

En totalité ou par parties, UNE MÉTAIRIE Située communes de Cléré et de Passavant (Maine-et-Loire),

Dite la MÉTAIRIE

DE LA

HAUTE-COUDRAIE

D'une contenance de quarante-neuf hectares vingt-deux ares vingt-un centiares, et... 49 h. 22 a. 21 c. S'adresser, pour tous renseignements et traiter, audit M^e ROGERON, notaire. (591)

Etudes de M^e ROGERON, notaire à Nueil (Maine-et-Loire), et de M^e VANDANGEON, notaire à Argenton-le-Château (Deux-Sèvres).

A VENDRE

A L'AMIABLE,

UNE MÉTAIRIE

Située à Etissou (Deux-Sèvres),

Appelée la

GRANDE-MÉTAIRIE-DU-BOURG

Contenant quarante-sept hectares, et... 47 hect. S'adresser, pour tous renseignements et traiter, soit à M^e ROGERON, dépositaire des titres de propriété, soit à M^e VANDANGEON. (590)

Etude de M^e P. GUIBERT, notaire à Oiron (Deux-Sèvres).

A CÉDER

L'HOTEL DE FRANCE

Sis à Oiron (Deux-Sèvres), Actuellement exploité par Abel DENIZ.

L'adjudication aura lieu à Oiron, en l'étude de M^e GUIBERT, le dimanche 14 novembre 1880. (652)

A VENDRE

PLANT DE VIGNE ROUGE

ESPÈCE GROLEAU.

Dix francs le mille, produisant à deux ans de plantation. Deux hectares à l'are, en plein rapport, exempt de maladie.

S'adresser à M. Yvon père, rue du Roi-René, n^o 16, à Saumur.

THÉS NOIRS EXTRA

Nous recommandons aux vrais amateurs de bon thé, le mélange de Thés noirs extra de la Maison GUEPIN-BOUTRON, dont la qualité supérieure, composée des meilleures sortes, en fait une boisson des plus agréables et des plus recherchées. Se vend 1 fr. 50, 2 fr. 50 et 4 fr. 25 la boîte.

A Saumur, chez MM. Trouvé, confiseur, GARREAU-RATOUIS, MOLLAY fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie.

Etude de M^e THUBÉ, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES,

D'UN MAGASIN DE ROUENNERIE

MERCERIE et CHAUSSURES

Pour cause de cessation de commerce,

Le mardi 26 octobre 1880, à midi,

Dans un magasin situé à Saumur, rue Nationale, n^o 52.

Chaussures de toutes sortes pour hommes, femmes et enfants ; Mouchoirs, salopettes, blouses, chemises, bonnets, bas, cotons, percales, coutils, lainages, et autres articles de menu mercerie.

Au comptant, plus 5 0/0 applicables aux frais. Le commissaire-priseur, THUBÉ. (662)

Etude de M^e THUBÉ, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

POUR CAUSE DE DÉPART,

Le vendredi 29 octobre 1880, à une heure après midi, à Saumur, rue Daillé, n^o 8.

Une charrette à bras, montée sur ressorts (presque neuve) ; Un tour à pieds à deux places ; Un autre tour à volant, et leurs accessoires ; Un pétrin à mouler ; Bois de lit, paille, matelas, couette, couvertures, chaises ; Une bascule, mitraille et bouteilles vides. Au comptant, plus 5 0/0 applicables aux frais. Le commissaire-priseur, THUBÉ. (663)

EMPLOI

DES MOTEURS A GAZ

Nous apprenons que M. J.-B. STEARS, propriétaire de l'Usine à Gaz de Saumur, vient d'abaisser le prix du gaz, en faveur des machines, à 0 fr. 30 le mètre cube, pour en favoriser l'emploi, à condition qu'ils soient réglés par un compteur spécial. — Tous nos industriels qui ont besoin de force motrice apprendront cette nouvelle avec plaisir. (635)

CHAPELLERIE

Ouverture d'un atelier pour la réparation, la transformation et la remise à la mode de toutes espèces de chapeaux : paille et feutre. M. GATINOIS, rue Saint-Jean, n^o 16, au premier. (566)

INCONTINENCE D'URINE

DES ENFANTS.

Guérison par le traitement du docteur BEAUFUME, de Châteauroux. Traitement gratuit pour les pauvres.

LOSANGE PURGATIF

ANCIENNE MARQUE DÉPOSÉE



Phie TRIGOT, rue des Saints-Pères, 39, Paris. Les deux purgations, 11 20, par la poste, 11 30. Se trouve dans toutes les pharmacies. (380)

Communication Hygiénique.

De l'avis de tous les médecins, la froid aux pieds et l'humidité sont nos ennemis mortels. Sachons les combattre. Portons toujours des Semelles hygiéniques crinolite-drofile Lacroix.

Ces semelles sont, au début comme à la fin, quoique très-minces, à l'épreuve de l'humidité. Evitons celles qui sont spongieuses, telles que laine, liège, fourrure, etc., dont la chaleur est de courte durée. Avec les Semelles Lacroix,

PLUS DE FROID aux PIEDS

NI d'Humidité !!!

Se trouvent partout. Exiger le nom LACROIX.

Gros, détail. Paris, 1, rue Auber.

GAZETTE DE PARIS

Le plus grand des journaux financiers. NEUVIÈME ANNÉE. Paraît tous les Dimanches PAR AN. — Études sur les questions du jour. — Renseignements sur toutes les valeurs. — Arbitrages avantageux. — Conseils pratiques. — Biers par Correspondance. — Échéances des coupons et leur prix exact. — Cours officiels de toutes les valeurs cotées ou non cotées.

4 FRANCS

ABONNEMENTS D'ESSAI

2^{FR.} Première Année

Prime Gratuite

LE BULLETIN AUTHENTIQUE

des TIRAGES FINANCIERS et des VALEURS A LOTS

PARAISANT TOUTS LES 15 JOURS.

Document inédit, renfermant des indications qu'on ne trouve dans aucun journal financier.

ENVOYER MANDAT-POSTE ou TIMBRE-POSTE

59, Rue Talbot, Paris

LE JOURNAL DES CAMPAGNES

Paraissant tous les samedis

AVEC DE MAGNIFIQUES GRAVURES

5 fr. par an.

Le Journal des Campagnes est le meilleur marché et le plus varié de toutes les publications spéciales. Chaque numéro contient un article relatif aux principaux faits de la semaine, de nombreux articles et notes agricoles, horticoles et de jardinage. Une jurisprudence rurale. Des recettes hygiéniques et d'économie domestique. Ainsi que le cours détaillé des principales denrées, la cote des valeurs de bourse, etc., etc.

Envoi gratuit de numéros spécimens, sur demande.

Administration : 18, rue Dauphine,

à Paris.

impr Saumur, imerie P. GODET.